

# Procédure file

Informations de base		
DEA - Procédure d'acte délégué	<a href="#">2021/2793(DEA)</a>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Ajout des sels de phosphate précipités et leurs dérivés en tant que catégorie de matières constitutives des fertilisants UE		
Complétant <a href="#">2016/0084(COD)</a>		
Sujet		
2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité		
3.10.09 Phytosanitaire, phytopharmacie, agriculture biologique, agro-génétique: généralités		
3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité		
3.70.12 Gestion des déchets, déchets ménagers, emballages, déchets industriels légers		
3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>IMCO</b> <a href="#">Marché intérieur et protection des consommateurs</a>		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>AGRI</b> <a href="#">Agriculture et développement rural</a> (Commission associée)		
	<b>ENVI</b> <a href="#">Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</a> (Commission associée)		

Événements clés			
24/10/2017	Dossier renvoyé a la commission compétente		
05/07/2021	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2021)04743</a>	
05/07/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
07/07/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/07/2021	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
13/10/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/2793(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué

Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	IMCO/9/06456

## Portail de documentation

Document de base non législatif		<a href="#">C(2021)04743</a>	05/07/2021	EC	
---------------------------------	--	------------------------------	------------	----	--